

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« vertu »

le mot :

« application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.